



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 février 2019	10			1	

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 2: Communication des décisions prises par le Président du SERM

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Région Messine en date du 9 janvier 2018 portant délégation du Président,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Président

Le Président du SERM

René DARBOIS